

L'alimentation de proximité : productions agricoles, transformations agroalimentaires, distributions - lieux d'achat - et consommations

Pour quels besoins ?

→ Recenser ce que le territoire considéré produit : les espaces agricoles contribuent à l'alimentation des franciliens même si, le plus souvent, le lien entre les cultures observées et les denrées alimentaires n'est pas immédiatement mis en cohérence.

La filière Blé-Farine-Pain est ainsi emblématique de l'Île-de-France et, elle apparaît, à l'analyse, comme l'une des plus performantes en termes de circuit de proximité.

D'autres productions peuvent exister sur mon territoire : leurs identifications par grande filière (fruits et légumes, viandes, volailles et produits laitiers) en flux et en volume de production et en consommation permettent de situer le degré d'autosuffisance de mon territoire.

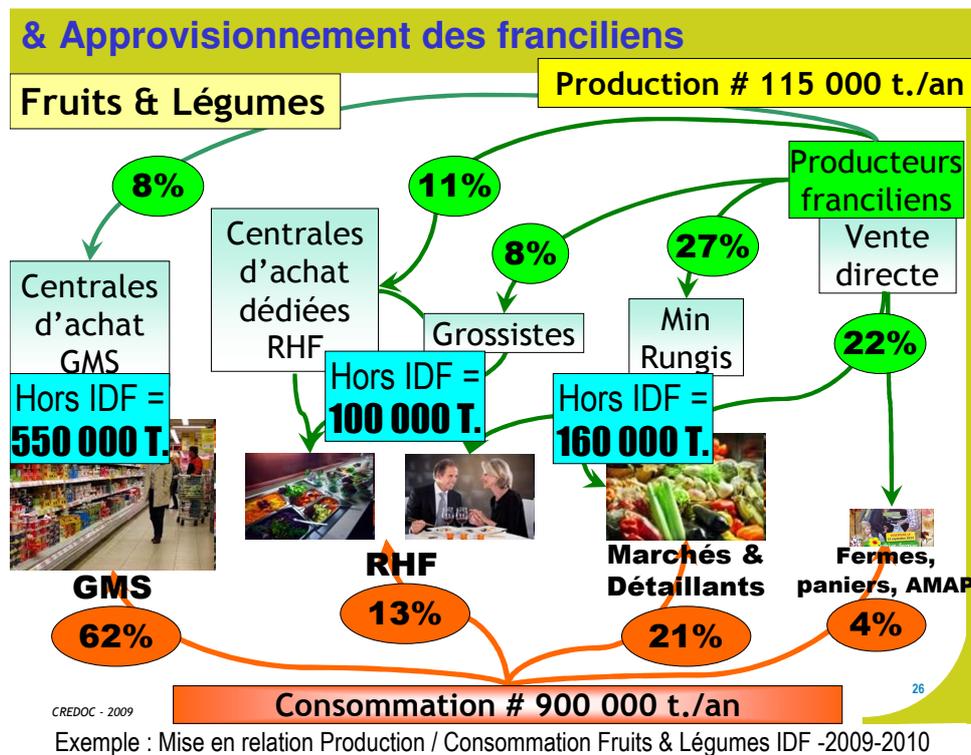
D'où vient ce que l'on mange ?

Voilà l'occasion de se poser cette question pertinente, en regardant

- ① l'amont : les productions agricoles du territoire, les transformations agroalimentaires (sur les 4 grandes filières : fruits & légumes, viande, volailles, produits laitiers),
- ② l'aval : les lieux d'approvisionnement des habitants du territoire (GMS, marchés municipaux, commerces spécialisés, commerces de détail,...) en analysant leur diversité et en approchant les volumes correspondant.

On parlera ici d'approvisionnements de proximité en évitant de regarder la longueur du circuit ou le nombre d'intermédiaires: court, moyen ou long, là n'est pas la question.

→ Selon ces réponses, une analyse plus fine des lieux d’approvisionnement des citoyens-consommateurs de mon territoire sera un plus : des circuits classiques (voir « d’où vient ce que l’on mange »), des AMAP (et de leurs propres lieux d’approvisionnement, de plus en plus éloignés de l’Île-de-France).



→ C’est également l’occasion de se poser la question relative aux leviers à la disposition des collectivités territoriales pour agir :

- qui vend sur les marchés municipaux : des producteurs locaux, des revendeurs, ... ?
- peuvent-ils aisément y avoir accès (place dédiées...) ?
- est-ce que mes propres achats (restauration scolaire, restauration de mon administration,...) sollicitent des producteurs franciliens ?
- qui achète pour mon compte, selon quel cadre : groupement d’achat public ? marché de prestation de services, de fournitures, délégation de service public ?

→ Mais cela ne suffit pas : d’autres circuits locaux d’approvisionnements sont susceptibles de répondre aux besoins des consommateurs de mon territoire : les transformateurs agroalimentaires qu’ils soient artisans ou industriels (boulangers, bouchers, commerces spécialisés...).

Le consommateur francilien achète de plus en plus de produits transformés en augmentation constante avec une croissance à deux chiffres depuis 2012 et diminue sa consommation de fruits et légumes (source CREDOC 2018).

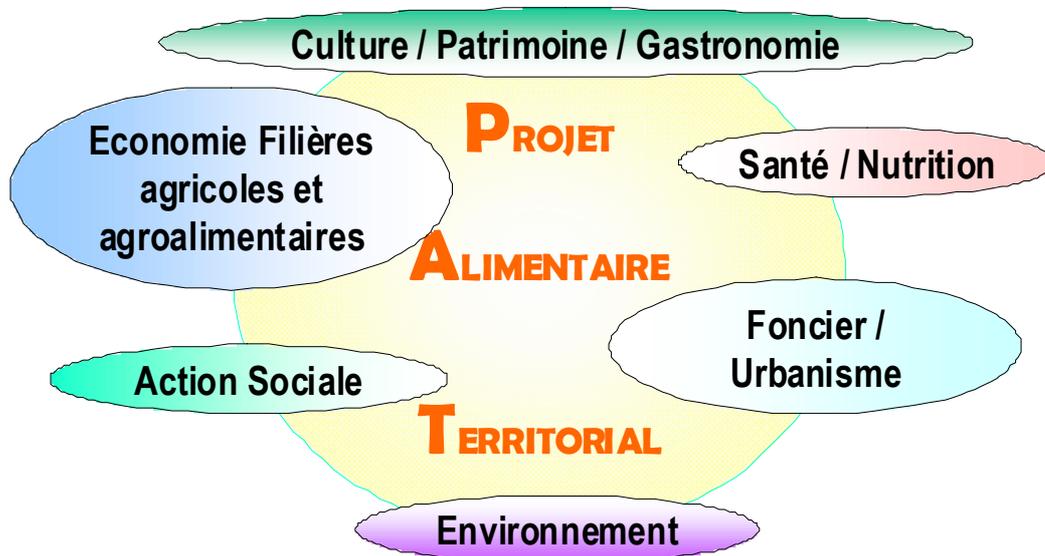
A quelle fin ?

→ Les résultats : une démarche proche de celle d’un projet alimentaire territorial, approche pluridisciplinaire, adaptée au contexte de son territoire selon les priorités que les institutions souhaiteront mettre en avant : économie agricole et agroalimentaire, commerces, foncier/urbanisme, social, environnement... en regardant d’autres entrées possibles : la précarité alimentaire des populations et l’aide

alimentaire¹, la lutte contre les pertes et les gaspillages à chaque niveau de la chaîne alimentaire, l'optimisation qualitative des approvisionnements,

Construire un Projet alimentaire territorial

Approche pluri-disciplinaire et multi-thématique



➔ On veillera néanmoins à la mise en adéquation des actions envisagées et des compétences des collectivités territoriales concernées données par les lois et règlements (loi NOTRe , loi MAPTAM...). A défaut, le catalogue de mesures sera vite inopérant, faute d'acteurs concernés pour leur mise en œuvre.

Pour en savoir plus

<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Programme-national-de-l>

- Diagnostic de l'Offre alimentaire (mise à jour périodique)

¹ la DRIA AF est chargée de l'habilitation des structures d'aide alimentaire